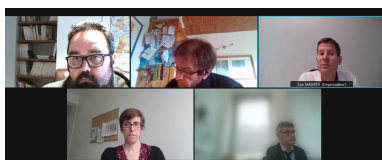


<http://www.snetap-fsu.fr/Suppression-des-classes-ATS-BIO-le-SNETAP-FSU-interroge-la-DGER.html>



# Suppression des classes ATS BIO, le SNETAP-FSU interroge la DGER

- Les Dossiers - Enseignement supérieur -



Date de mise en ligne : mardi 5 avril 2022

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

**Le bruit courait depuis le début de l'année 2022 (et même depuis plus longtemps) d'une réforme de la voie C d'accès au concours agro et véto et des classes préparatoires à ce concours, créant une vive inquiétude à la fois chez nos collègues et chez les étudiant.es.**

**Une première information était donnée le 26 janvier aux établissements préparant au concours voie C, puis le 9 février aux coordonnateurs des ATS Bio. Enfin la [DGER](#) a annoncé officiellement cette réforme et présenté son objectif lors du [CNESERAAV](#) du 30 mars 2022.**

Le SNETAP-[FSU](#) a rencontré en bilatérale la DGER sur le sujet le 31 mars.

Nous essayons de faire le point sur cette réforme à ce stade

### **Qu'est ce que l'ATS Bio et la voie C ?**

La Voie C est une voie spécifique d'accès aux Écoles vétérinaires nationales ([ENV](#)) et aux Écoles d'Ingénieurs du Vivant (Ingénieurs Agro), réservée aux titulaires de [BTSA](#), [BTS](#) et DUT.

L'ATS Bio (Adaptation Technicien Supérieur Biologie) est la classe préparatoire aux grandes écoles ([CPGE](#)) spécifique préparant les étudiant.es aux concours de la voie C.

Cette préparation aux concours des écoles de vétérinaires et agronomique se déroule sur un an. Elle est dispensée dans 12 lycées (10 lycées de l'enseignement agricole - 2 lycées de l'éducation nationale) avec 362 places au total.

Aujourd'hui pour accéder à ces classes préparatoires ATS, les étudiant.es doivent être issu.es de BTSA (principalement ANABIOTEC et PA), de BTS à caractère scientifique exclusivement (bio-analyses et contrôles, chimie, maintenance industrielle...), de DUT à caractère scientifique ou technologique (chimie, gestion logistique, hygiène...) ou d'un BTS de la mer. L'accessibilité se fait sur dossier.

### **Quel est le projet de réforme de la [DGER](#) ?**

**La DGER a donc annoncé une réforme du Concours C et des classes ATS Bio (en fait leur suppression).** Elle justifie cette décision par la réforme des DUT en 2 ans devenus BUT (Bachelor Universitaire de Technologie) en 3 ans.

Elle estime donc qu'il est nécessaire d'envisager un nouveau concours adapté aux candidat.es issu.es des BTS BTSA, une voie de concours privilégiée et mieux adaptée à ce seul cursus (pour agro et véto).

Elle souhaite inverser le dispositif actuel. Le concours se ferait désormais pour rentrer en classe préparatoire en fin d'année de BTS. L'objectif affiché est de reconquérir la voie C, de permettre d'intégrer plus d'étudiant.es issu.es de BTSA (et de plus de BTSA différents) dans les écoles VETO et AGRO...

### **Où en est-on de ce projet de réforme ?**

Le travail sur le projet de réforme se fera sur l'année 2022.

Un Comité de pilotage a été désigné par le Ministère (présidé par Philippe Vincent et Grégoire Thomas).

Des ateliers de construction de ce projet (avec un pilote et un comité exécutif) vont se tenir jusqu'en juillet 2022 autour de 3 axes : concours BTSSup - classe passerelle post concours BTSSup - concours B élargi aux DUT BUT. Des consultations sont annoncées tout au long du projet, avec les parties prenantes

Un groupe de travail du [CNEA](#) et du [CNERAAV](#) sera réuni en septembre 2022 et une consultation de ces deux instances est prévue au printemps 2023.

**L'objectif est une mise en oeuvre pour les concours 2024.**

### Quelles questions / risques posent cette réforme ?

- **Quel avenir et quel statut pour ces classes préparatoires ?**

La DGER nous dit que ces classes pourraient porter l'intitulé de classes passerelles ou de classes préparatoires aux études vétérinaires et agronomiques mais garder un statut administratif de classes prépa (en étant rattachée à une école du supérieur ?).

- **Les étudiant.es de BTS qui souhaiteront y accéder devront passer un concours à la fin de l'année de BTS. Comment préparer à la fois un examen et un concours ?**

La DGER nous assure que ce nouveau concours sera « le moins académique possible ». N'y a-t-il pas un risque de perte de rôle et de valeur de ce concours ?

- **Quelle place pour les personnels dans le comité de pilotage et les ateliers ?**

Nous avons regretté auprès de la DGER l'absence de personnels dans ce Comité de pilotage et l'avons averti du risque d'une nouvelle réforme totalement opaque où nous n'aurions à donner notre avis que lorsque cette réforme serait bouclée. Il faut davantage de transparence et de dialogue.

- **Si le concours est modifié en 2024, cela concerne les élèves aujourd'hui entré.es en Bac. Quelle information leur a été donnée ou leur sera donnée ?**

Faut-il repousser d'un an cette réforme pour une meilleure information des élèves concerné.es ?

- **Quel est le risque de baisse des effectifs dans les classes ATS Bio du fait de la diminution du vivier (départ des DUT/BUT qui représentent aujourd'hui 50 % des effectifs) ?**

La DGER dit vouloir conserver un réseau stable de classes et d'homogénéiser les nombres d'élèves par classe.

- **Quelles seront les conséquences pour les personnels qui travaillent aujourd'hui dans ces classes ?**

- **Quelles seront les conséquences pour les établissements concernés ? (perte d'attractivité, perte de [DGH](#) ...)**

- **Quelle sera la répartition demain des places entre écoles véto et écoles agro ?** Selon la DGER elle reste à réfléchir

- **Quel sera le programme de ces classes passerelles-préparatoires ?**

- **Quelles seront les capacités des étudiant.es BTSA à poursuivre des études dans le supérieur long, avec une réforme des BTSA qui est structurée en blocs de compétences vers l'enseignement technique et oriente les matières générales et scientifiques vers les matières techniques et sont différentes selon chaque option ?**

- **Quand l'affectation dans les écoles VETO et AGRO se fera-t-elle ?** Au moment du concours ou en fin d'année ? Quelle sera le devenir des étudiants trop justes pour intégrer une école VETO ou AGRO ? Les étudiant.es ayant réussi le concours seront-ils (sous réserve d'un niveau suffisant) toutes et tous intégrés ?

- **Pour ces ATS BIO "nouvelle formule" le nombre de places sera-t-il limité (le chiffre de 150 à 200 contre**

### **300 aujourd'hui est évoqué) ?**

*Selon la DGER "aucun chiffre n'est arrêté à ce stade mais l'inversion du concours avant créée forcément de la tension sur les places - cela fait partie de la mission que d'aller trouver de nouvelles places dans des écoles partenaires et nous avons déjà des pistes intéressantes"*